

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montpellier, le 13 juin 2022

ETAT DES RESSOURCES EN EAU

Mise en alerte sur le secteur du Vidourle et en vigilance pour le département de l'Hérault

Les indicateurs d'état de la ressource en eau dans le département de l'Hérault commencent à présenter des premiers signes de tension.

L'année hydrologique en cours (septembre 2021 à juin 2022) reste globalement déficitaire, de l'ordre de 30 à 40 % sur un vaste secteur allant de Sète à la vallée de l'Hérault, déficit que l'épisode pluvieux de mars n'aura pas résorbé.

Les réserves d'eaux souterraines présentent des niveaux normaux à bas pour la période et 90 % des niveaux des nappes sont en baisse.

Les débits des cours d'eau ont rapidement chuté en mai, mois qui a été particulièrement chaud et sec.

Compte tenu de l'état de la ressource en eau, de la sécheresse relativement avancée des sols et de l'absence de signaux de pluie pour la quinzaine à venir :

- la partie héraultaise du bassin du Vidourle est placée en alerte en coordination avec la décision de la préfète du Gard prise par son arrêté n°30-2022-06-03-00003 du 3 juin 2022,
- les 17 autres zones d'alerte du département de l'Hérault sont placées en intégralité en vigilance sur proposition du comité sécheresse¹ réuni ce jeudi 9 juin. Si aucune mesure de restriction n'est enclenchée à ce stade, une gestion économe de l'eau est vivement conseillée.

Le prochain comité de suivi est programmé le 24 juin.

TOUTES LES INFORMATIONS sur le site internet des services de l'État : l'arrêté préfectoral, la carte des zones concernées, les mesures :

<http://www.herault.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Eau/Secheresse>

¹ – Le comité sécheresse, animé par la DDTM 34, est composé des services de l'État, d'établissements publics, de collectivités compétentes en gestion de la ressource, ainsi que d'usagers. Il a pour objectif d'assurer le suivi de la ressource en eau sur le département et, le cas échéant, de proposer les mesures appropriées en fonction des 5 niveaux identifiés : situation normale, vigilance, restriction de 1^{er} niveau, restriction renforcée et crise.

